

ELAN S'ENGAGE...

En faveur de la réduction des tonnages des déchets ménagers avec le passage à la Redevance Incitative

**VOUS N'ÊTES PAS INSCRIT ?
VITE ! IL EST ENCORE TEMPS !**



La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte entraîne des changements importants au niveau de la gestion des déchets. L'OBJECTIF est de réduire les déchets (objectif moins 50 %) et de mieux trier.

Cela implique des évolutions importantes au niveau des collectes et des modes de facturation. Pour s'inscrire dans cette démarche et répondre aux obligations de la loi du 17 août 2015, le Conseil Communautaire d'ELAN a voté le principe de la mise en place d'une **redevance incitative** sur l'ensemble du territoire. (+ d'infos sur elan87.fr)



**JE SUIS UNE
ASSOCIATION**

SPORTIVE, CULTUREL,
SOCIALE...



**JE SUIS UN
PARTICULIER**

PROPRIÉTAIRE
OU LOCATAIRE



**JE SUIS UN
PROFESSIONNEL**

ARTISANS, COMMERÇANTS,
INDUSTRIELS,
AUTOENTREPRENEURS...



JE M'INSCRIS AU SERVICE DÉCHETS :
➤ J'AURAI UN BAC PUCÉ (FIN 2021)
➤ MES DÉCHETS SERONT COLLECTÉS

LE FORMULAIRE DISPONIBLE

- auprès de la CC ELAN
- dans les 24 mairies du territoire ELAN
- sur www.elan87.fr

